

4^{ème} édition du **baromètre**

La CNCC publie la 4^e édition de son baromètre annuel. Depuis sa création en 2021, il s'intéresse au périmètre d'intervention des commissaires aux comptes dans l'économie, au service de l'intérêt public et de la justice économique, et à l'évolution de ce périmètre. Cette année, dans un contexte de forte attente sociétale sur le sujet de la durabilité, la CNCC a notamment souhaité interroger les professionnels sur leur perception de cet enjeu.

DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ

Les commissaires aux comptes ont l'obligation de déclarer annuellement, de manière exhaustive, leurs mandats et de veiller à la qualité des données transmises à la CNCC.

Dans le cadre du baromètre 2024, ces données sont arrêtées à la date du 18 février 2024 et concernent les déclarations d'activité faites en 2023 par les professionnels sur les audits réalisés au titre de l'exercice 2022.

ENQUÊTE CNCC

La CNCC a conduit en mars 2024 une grande enquête auprès des professionnels sur l'évolution de leurs mandats et les missions autres que la certification des comptes.

Plus de 1700 commissaires aux comptes ont répondu à cette enquête, permettant une appréciation fine et représentative de l'évolution de leur activité.

Les notions de PE (petites entreprises), ME (moyennes entreprises) désignent les sociétés commerciales, qui individuellement, à la clôture de l'exercice ne dépassent pas 2 des 3 seuils figurant dans le tableau ci-dessous. Les GE (grandes entreprises) désignent les sociétés commerciales qui dépassent 2 des 3 seuils.

	Total bilan	Montant HT du chiffre d'affaires	Nombre moyen de salariés
PE	4 M€	8 M€	50
ME	20 M€	40 M€	250
GE	+ 20 M€	+ 40 M€	+ 250

Seuils en vigueur sur la période d'analyse des données

La profession

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11 467

Commissaires
aux comptes
personnes physiques

Répartition
par genre



Hommes
76 %



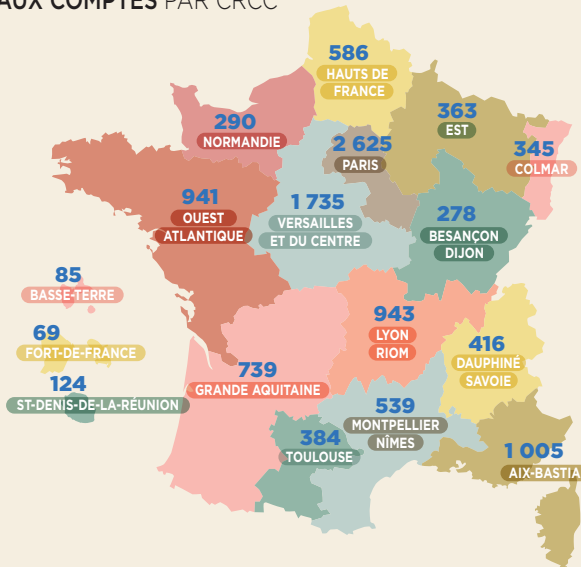
Femmes
24 %

6 824

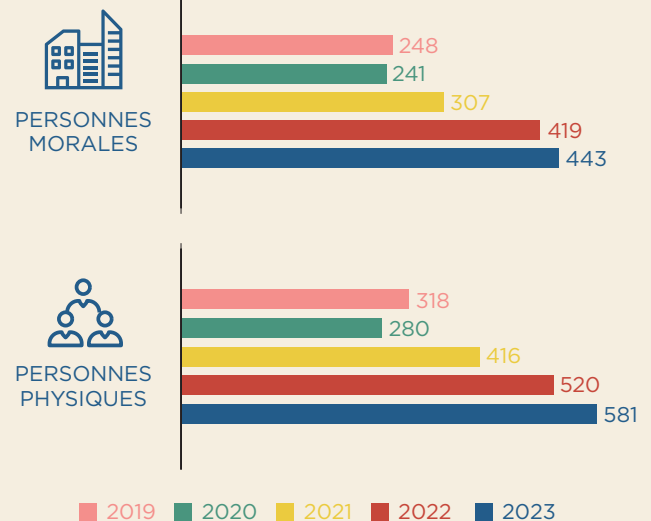


personnes morales

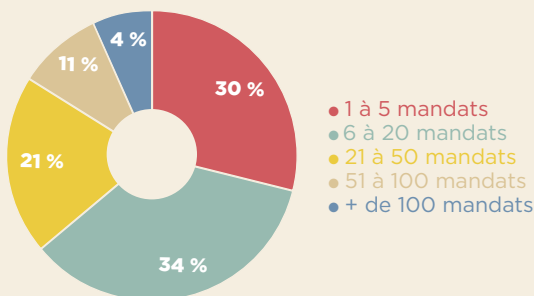
RÉPARTITION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR CRCC



NOUVELLES INSCRIPTIONS SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR AN



NOMBRE DE MANDATS PAR COMMISSAIRE AUX COMPTES SIGNATAIRE



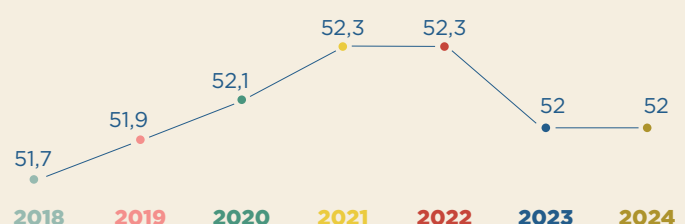
34 % des commissaires aux comptes ont entre 6 et 20 mandats.

Un commissaire aux comptes a en moyenne **26 mandats** sur l'exercice 2022.

Sur les 581 nouveaux inscrits en 2023, **277** commissaires aux comptes sont bénéficiaires du **plan jeunes diplômés**.

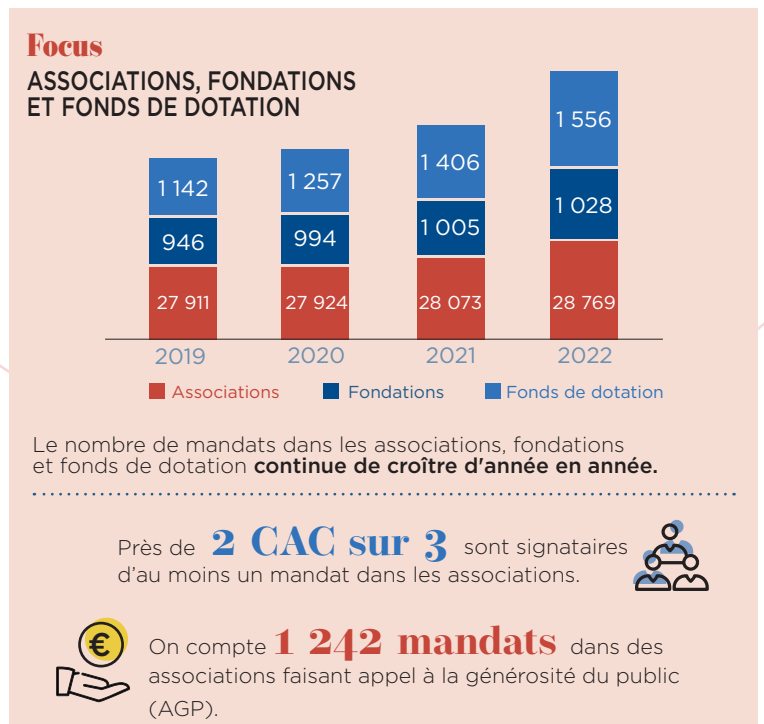
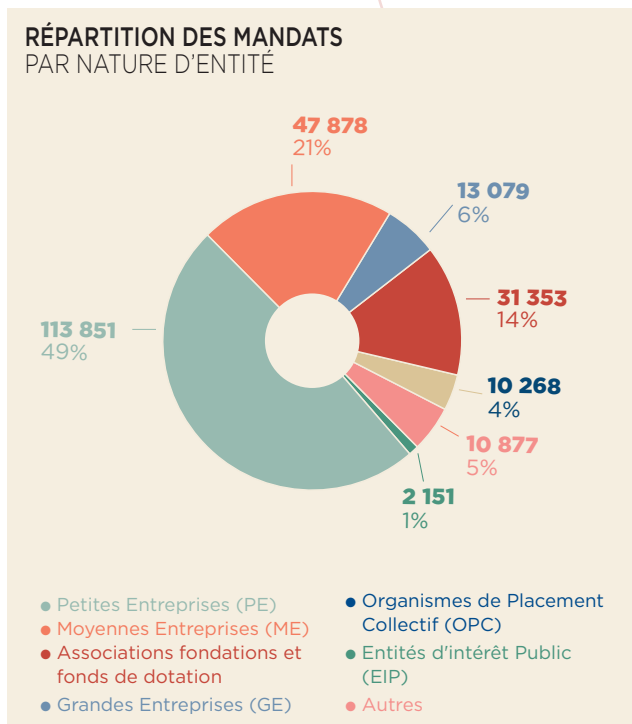
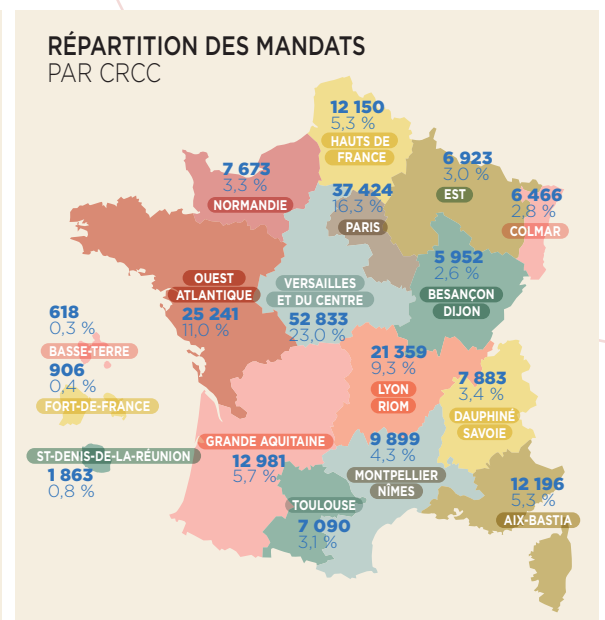
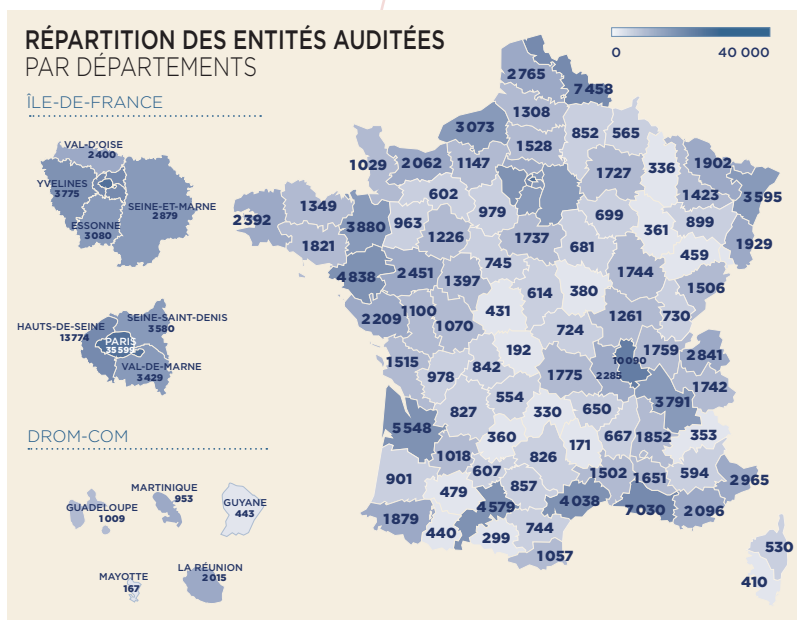
En 2023, l'âge moyen des nouveaux inscrits est de **37 ans**.

ÂGE MOYEN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



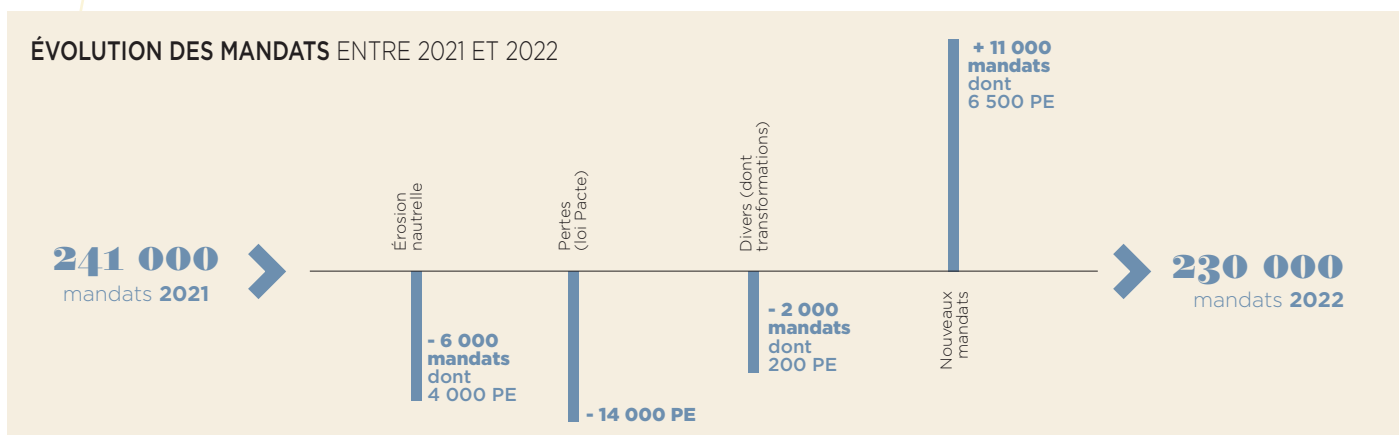
Les moins de 38 ans sont **plus nombreux** qu'en 2021.

Les commissaires aux comptes dans **l'économie** en 2022

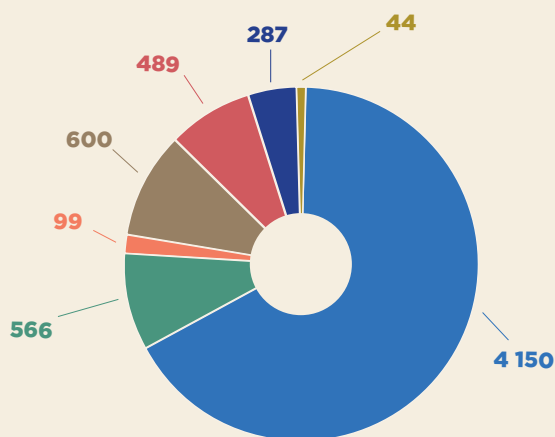


Évolution des mandats

UN RECUIL GÉNÉRAL DU NOMBRE DE MANDATS,
PRINCIPALEMENT LIÉ À CELUI DES PETITES ENTITÉS



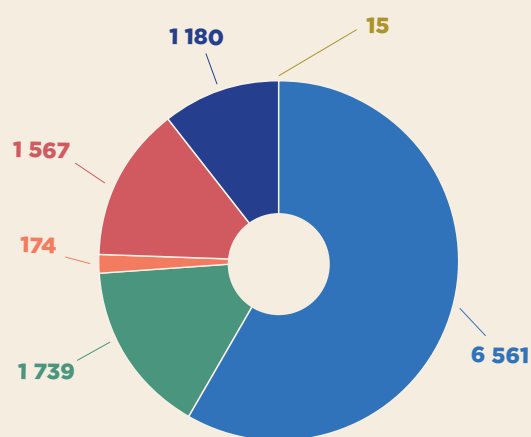
PERTES DUES À L'ÉROSION SELON LA NATURE DES ENTITÉS



2 085 mandats
(hors PE)



NOUVELLES ENTITÉS AUDITÉES SELON LEUR NATURE



4 675 mandats
(hors PE)



60%

des CAC ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir obtenu au moins un mandat en 2023

■ Entités d'intérêt Public (EIP)
■ Petites Entreprises (PE)
■ Moyennes Entreprises (ME)

■ Grandes Entreprises (GE)
■ Associations fondations et fonds de dotation

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)
■ Autres

Les autres missions

D'après l'analyse des réponses de 1700 commissaires aux comptes à l'enquête conduite en 2024 par la CNCC



69 %

ont réalisé des missions autres que la certification en 2023 (contre 45,8% en 2022)



47 %

de missions d'attestation liées à une obligation légale ou réglementaire



26 %

de missions sur les opérations sur le capital



18 %

de mission d'attestation à la demande de l'entité

UN DEVOIR D'ALERTE AUPRÈS DES CHEFS D'ENTREPRISE

L'ensemble des CAC, qui ont déclaré avoir relevé des risques de défaillances, ont échangé avec les chefs d'entreprise sur les risques encourus ou à venir (la phase dite 0)



72 %

des CAC ayant relevé des défaillances ont lancé une procédure d'alerte

Focus durabilité

LA DURABILITÉ DANS LES CABINETS D'AUDIT

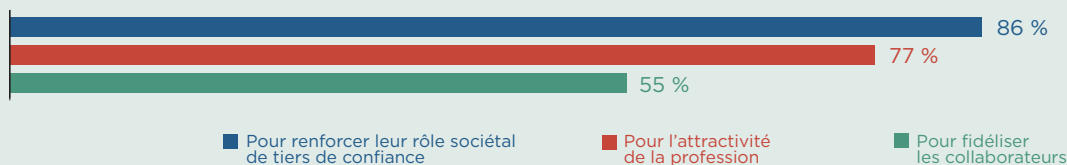
1/3 des CAC ayant répondu à l'enquête, déclare avoir au moins une entité de leur portefeuille concernée par la CSRD en 2024 ou en 2025

60 % des CAC n'ayant pas d'entité directement concernée par la CSRD, se forment ou prévoient de se former à la durabilité

+ 3 000 commissaires aux comptes en cours de formation pour devenir auditeur de durabilité, avec le Visa Durabilité porté par l'organisme de formation de la CNCC

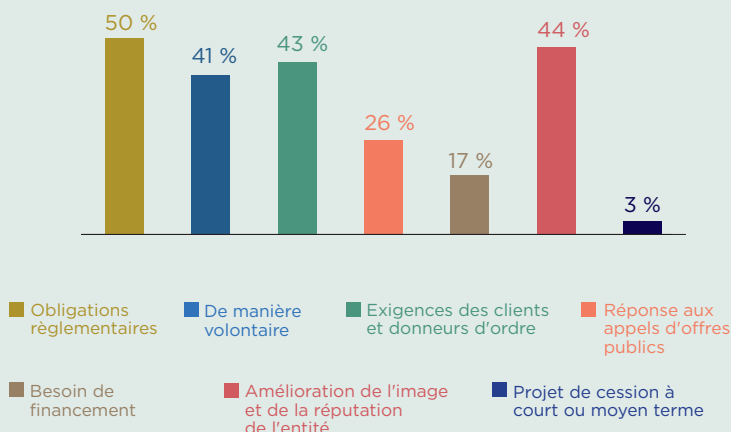


Près de 2 CAC sur 3 ayant répondu à l'enquête considèrent que la **durabilité est un enjeu** pour leur activité professionnelle

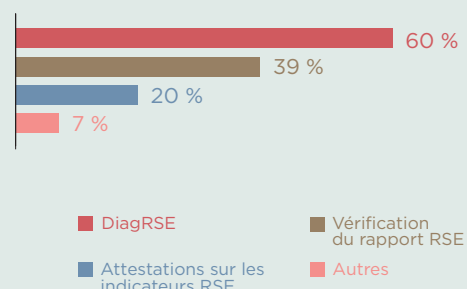


UNE DÉMARCHE EN COURS DE MATURATION

1 CAC sur 2 considère que les entités qu'il audite s'inscrivent dans une démarche RSE en premier lieu pour **répondre à des obligations réglementaires**



2/3 des CAC échangent sur les sujets de durabilité avec leur client, autour des différentes missions susceptibles de répondre à leurs besoins en la matière, en tenant compte de leur niveau de maturité.

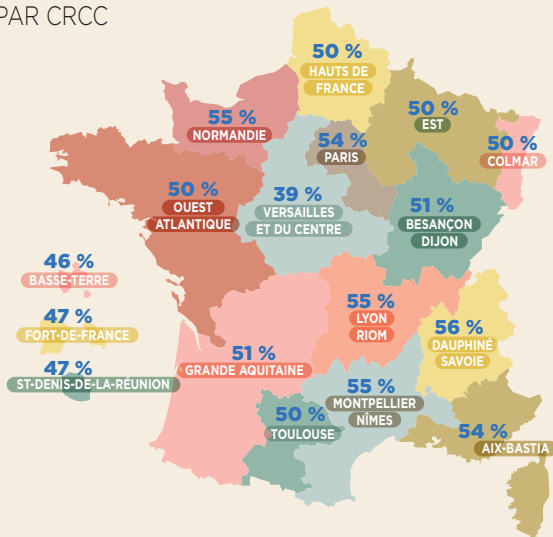


Les mandats PE

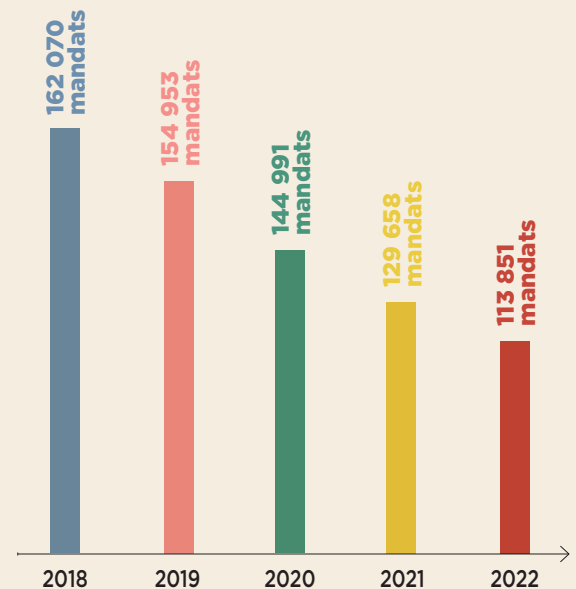
113 851 mandats dans les petites entreprises en 2022

50 % des mandats

PART DES MANDATS PE PAR CRCC



La part de mandats PE dans les différentes CRCC varie de **39 % à 56 %**

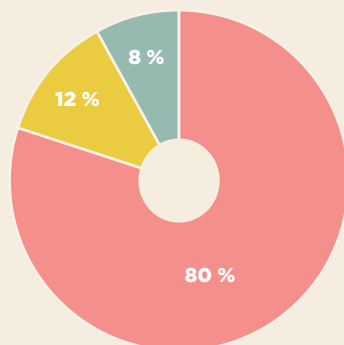


PROFIL DES PE DANS LES DA 2022

FORME JURIDIQUE

80 % de ces mandats concernent des SAS

Une proportion qui reste stable par rapport à l'année précédente (80 % en 2021)



■ SAS
■ SARL
■ Autres

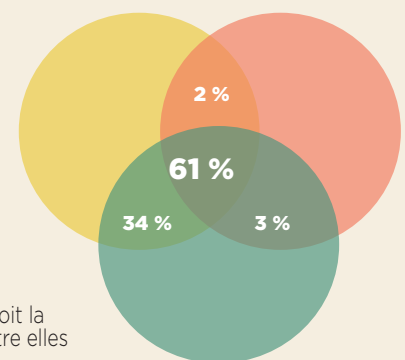
RAPPORT AUX SEUILS

61 % des PE sont sous les trois seuils

66 % ont un total bilan 2022 ≤ 4 M€

97 % ont un CA 2022 ≤ 8 M€, soit la très grande majorité d'entre elles

La très vaste majorité d'entre elles a **moins de 50 salariés**



■ Chiffre d'affaires ≤ 8 M€
■ Total bilan ≤ 4 M€
■ Effectif ≤ 50

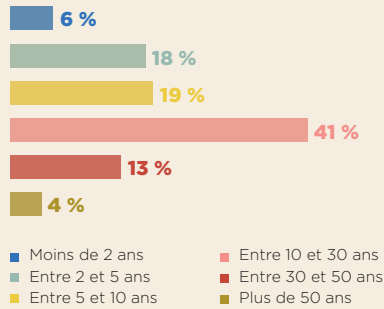
Baromètre 2024

Les données issues des DA sont arrêtées au 18/02/2024.
Les données issues de l'annuaire reçu de la H2A sont arrêtées au 25/02/2024.

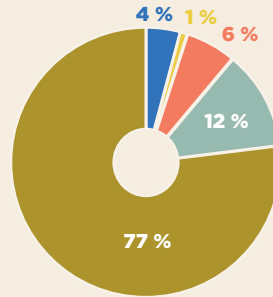
BAROMÈTRE
4^E ÉDITION • AVRIL 2024



ANCIENNETÉ DE L'ENTREPRISE



SECTEUR D'ACTIVITÉ



- Agriculture, sylviculture et pêche
- Construction
- Industrie
- Secteur tertiaire marchand : commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.
- Secteur tertiaire non marchand : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale

AUTRES CARACTÉRISTIQUES

70 %

des PE étudiées sont accompagnées par un expert-comptable.

Un chiffre qui tend à souligner la **complémentarité** des deux fonctions, avec un **bénéfice reconnu par le chef d'entreprise**

MISSION ALPE



3,9 %

de mandats ALPE
3,2 % en 2021

Soit **4 479 mandats** (contre 4 196 en 2021) répartis entre 2 022 CAC

LES PE DANS L'ACTIVITÉ DES CAC EN 2022

CAC SIGNATAIRES DE MANDATS PE POUR L'EXERCICE 2022

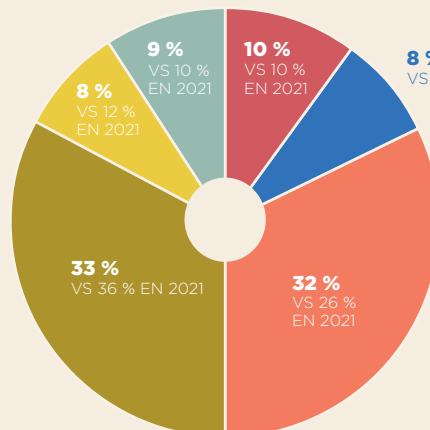
En moyenne, un commissaire aux comptes est signataire de **13 mandats PE**.



50 %

des CAC signataires ont **au moins 50% de mandats PE dans leur portefeuille** sur l'exercice 2022

RÉPARTITION DES SIGNATAIRES SELON LA PROPORTION DE MANDATS PE DANS LEUR PORTEFEUILLE

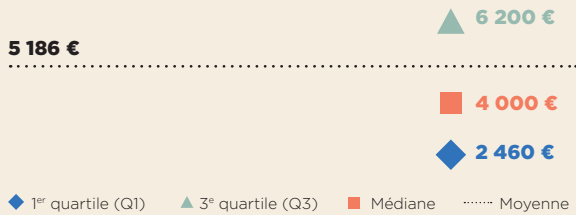


- 0 % de PE
- Moins de 25 % de PE
- Entre 25 et 50 % de PE
- Entre 50 et 75 % de PE
- Entre 75 et 100 % de PE
- 100 % PE

IMPACTS DES HONORAIRES DU CAC SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES

Pour l'exercice 2022, les honoraires moyens pour l'audit des comptes annuels dans les PE s'élèvent à 5 186 € (relativement stable par rapport à 2021 avec 5 196€).

RÉPARTITION EN QUARTILES DES HONORAIRES POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LES PE



Pour 50 % des entreprises sous les seuils qui font appel à un commissaire aux comptes, les honoraires sont inférieurs à 4000 euros.

PART DES HONORAIRES

POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS EN PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENTREPRISE

0,2 %

Part moyenne des honoraires pour l'audit des comptes annuels, en pourcentage CA



40 %

Part des PE pour laquelle les honoraires pour l'audit des comptes annuels représente moins de 0,2 % du CA.

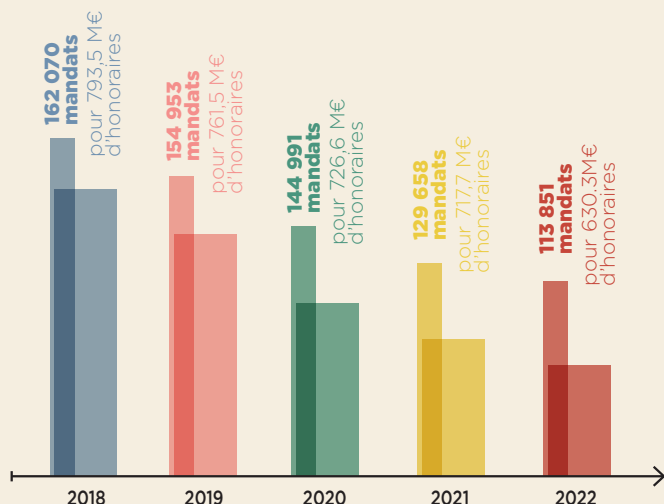
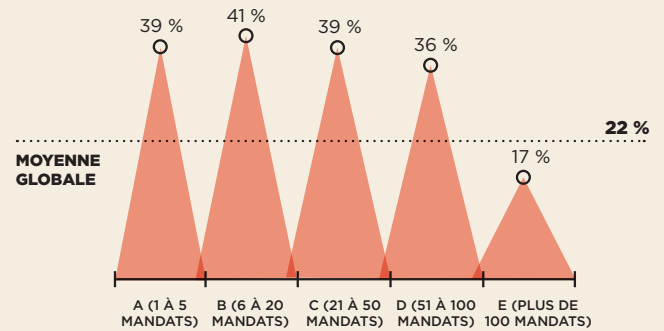
MANDATS PE PAR UNITÉS DE CONTRÔLE (UC)

Une UC est une structure d'exercice ou un ensemble de structures d'exercice de commissariat aux comptes, inscrite(s) personnes physiques et/ou morales, titulaire(s) de mandats de commissariat aux comptes et partageant des procédures communes. **On classe les UC par catégories en fonction du nombre de mandats détenus :**

- A : jusqu'à 5 mandats
- B : de 6 à 20 mandats
- C : de 21 à 50 mandats
- D : de 51 à 100 mandats
- E : plus de 100 mandats

En moyenne, les honoraires perçus pour l'audit des PE représentent **22 % (contre 25 % en 2021)** du chiffre d'affaires d'audit d'une UC. Pour les UC de catégorie B cette proportion atteint 41% contre 17% pour les UC de catégorie E.

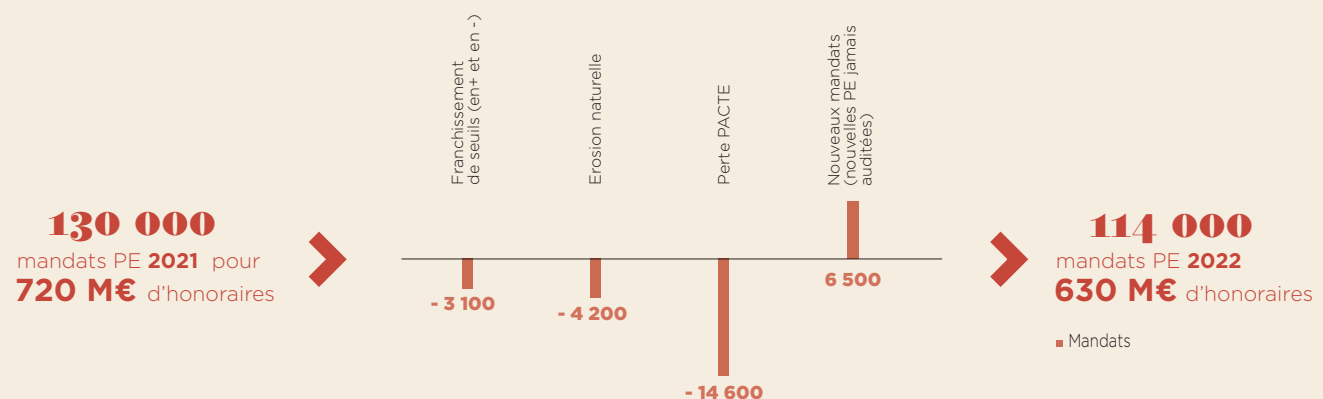
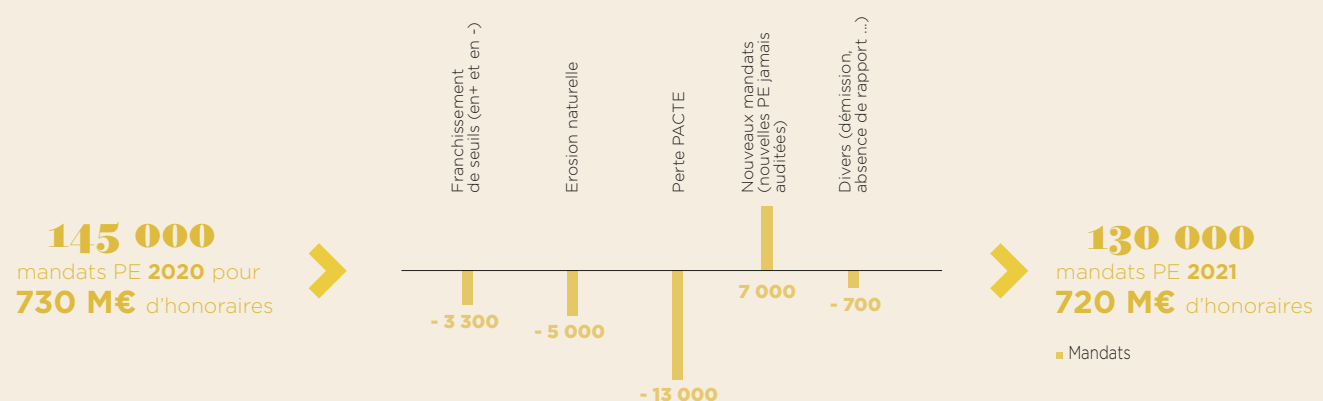
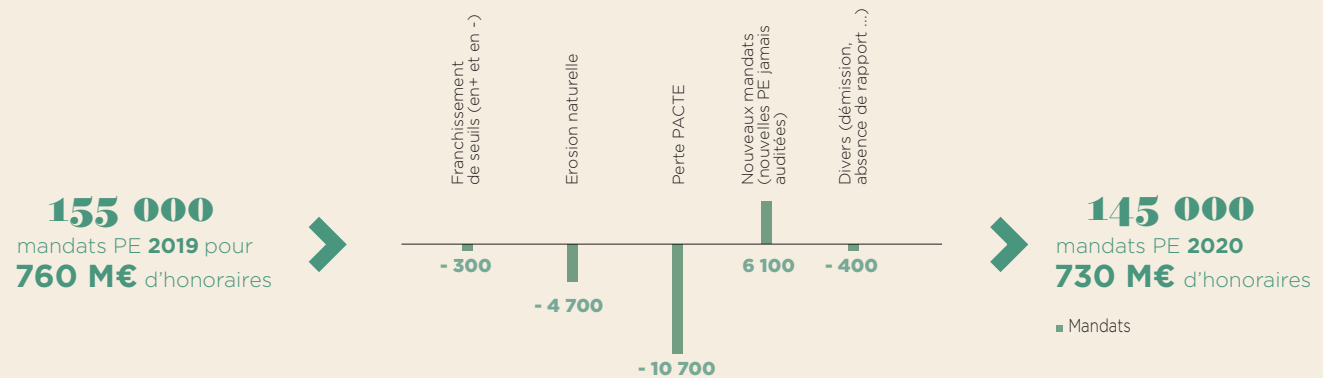
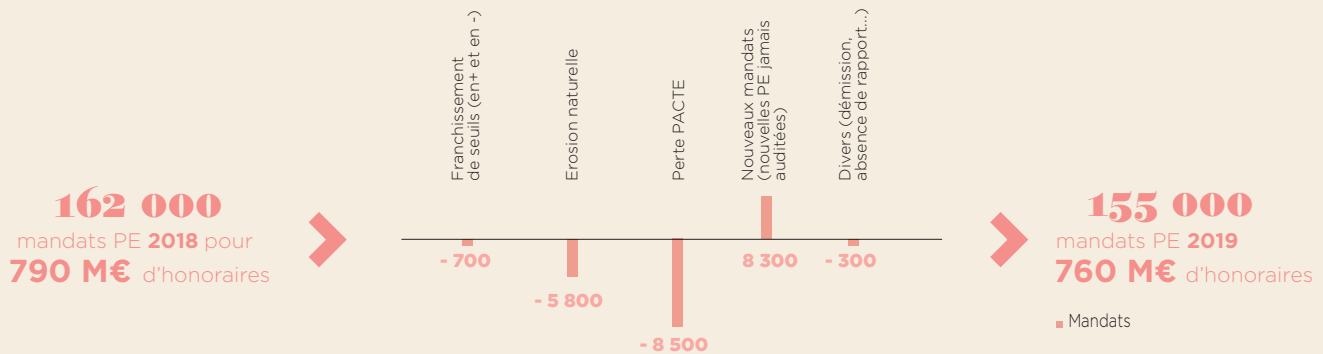
POURCENTAGE MOYEN PAR CATÉGORIE D'UC DES HONORAIRES ISSUS DES MANDATS PE SUR LE TOTAL DE LEUR CA D'AUDIT



DES MANDATS PE EN BAISSÉ CONSTANTÉ

De manière continue, le nombre de mandats PE diminue depuis 2018 sous l'effet du relèvement des seuils, de l'érosion naturelle du marché mais aussi de l'augmentation des entités passant de petites entreprises à moyennes entreprises.

ÉVOLUTION DU STOCK DE MANDATS PE ENTRE 2018 ET 2022



LES MANDATS PE EN RENOUVELLEMENT : UNE TENDANCE À LA BAISSÉ

Depuis 2018, on observe une baisse constante du taux de renouvellement des mandats. Les années 2018 et 2019 ont vu l'entrée en vigueur de la loi PACTE, les années 2020 et 2021 ont été marquées par un climat particulièrement atypique avec la pandémie de COVID. Par comparaison, 2022 est sans doute la première année "normale" pour estimer l'impact annuel de la loi PACTE et sa traduction sur le taux de renouvellement de la certification.

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS PE

56 %

des mandats arrivés à échéance au titre de 2022 ne sont pas renouvelés



44 %

des mandats ont été renouvelés par le chef d'entreprise dans une démarche volontaire de maintenir la certification des comptes



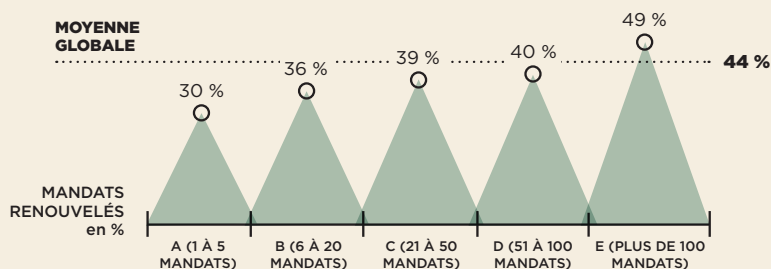
CAUSE

DE NON RENOUVELLEMENT

L'absence d'obligation est la principale raison du non renouvellement des mandats pour

86 % des CAC ayant répondu à l'enquête

POURCENTAGE DE MANDATS PE RENOUVELÉS PAR CATÉGORIE D'UC AU TITRE DES COMPTES 2022



TAUX DE RENOUVELLEMENT PAR CRCC APRÈS CLÔTURE 2022



CRCC	Taux de renouvellement		
	2020	2021	2022
Aix	46 %	43 %	43 %
Basse-Terre	59 %	54 %	54 %
Besançon-Dijon	42 %	35 %	39 %
Colmar	47 %	41 %	43 %
Dauphiné-Savoie	36 %	37 %	35 %
Est	40 %	33 %	38 %
Fort-de-France	76 %	60 %	63 %
Grande Aquitaine	43 %	41 %	40 %
Hauts de France	44 %	39 %	40 %
Lyon-Riom	41 %	40 %	40 %
Montpellier-Nîmes	40 %	37 %	39 %
Normandie	45 %	39 %	43 %
Ouest Atlantique	40 %	39 %	42 %
Paris	52 %	49 %	45 %
Saint-Denis de la Réunion	82 %	63 %	62 %
Toulouse	39 %	38 %	42 %
Versailles et du Centre	64 %	63 %	58 %
MOYENNE	48 %	45 %	44 %

FACTEURS FAVORISANT LE RENOUELEMENT DES MANDATS PE

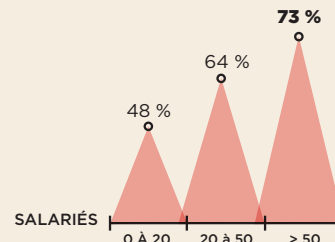
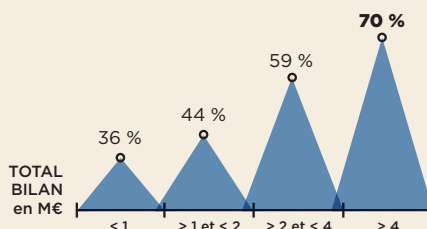
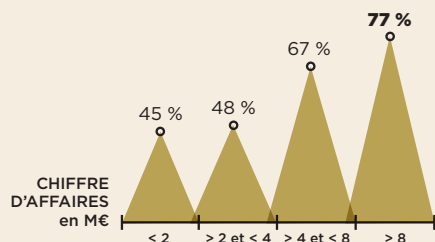
L'analyse détaillée des déclarations d'activité et les résultats de l'enquête menée auprès des professionnels mettent en évidence **les facteurs jouant favorablement sur le maintien du mandat de certification des comptes par les chefs d'entreprise.**

Premier facteur observé à l'aune des seuils, **le pourcentage des mandats renouvelés augmente avec la taille des entreprises.**

LA TAILLE DES PE FACTEUR DE RENOUELEMENT



POURCENTAGE DES MANDATS RENOUELÉS SELON LA TAILLE DES PE (HORS HOLDING) POUR L'EXERCICE 2022



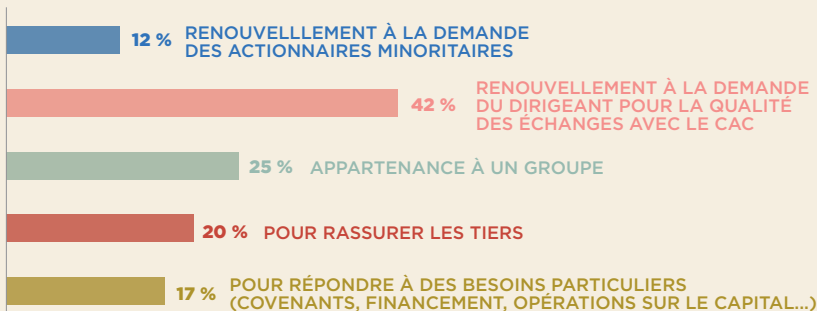
À la clôture 2022,

89 %

DES MANDATS renouvelés le sont auprès du même cabinet (contre 84% en 2021)

PRINCIPALES RAISONS DES RENOUELEMENTS DANS LES PE

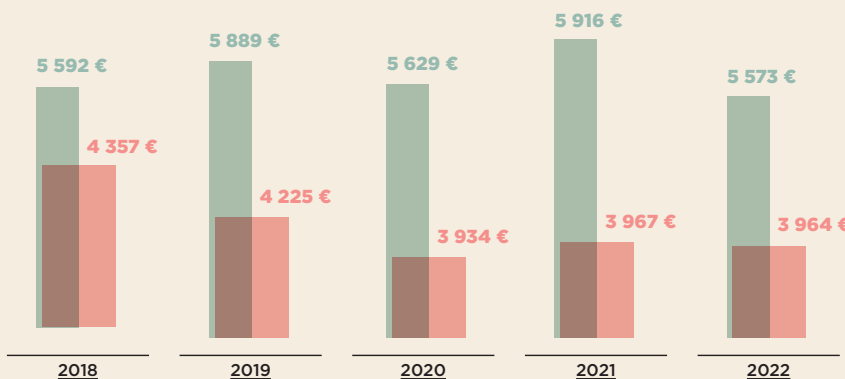
Selon les CAC ayant répondu à l'enquête, la qualité de la relation professionnelle reste le principal facteur de renouvellement des mandats PE.



MOYENNE DES HONORAIRES DES MANDATS PERDUS OU RENOUELÉS POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

L'analyse des honoraires pour l'audit des comptes annuels montre que les mandats non renouvelés concernent des entreprises dans lesquelles les honoraires sont plus faibles que pour les entreprises qui renouvellent leurs mandats.

■ Mandats renouvelés
■ Mandats perdus



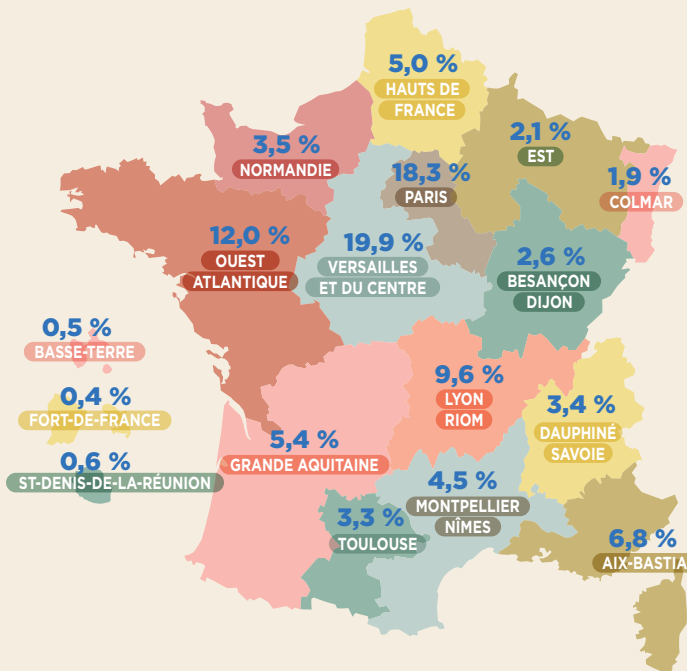
NOUVEAUX MANDATS PE

RÉPARTITION DES NOUVEAUX MANDATS PAR CRCC

Parmi les mandats PE 2022, **6 561** concernent des nouvelles PE auditées. Les mandats concernent des PE plus petites (en termes de CA et d'effectif) et plus jeunes (42 % ont débuté leur activité il y a moins de 2 ans en 2022), évoluant dans le secteur tertiaire marchand pour **80 %** d'entre elles.

CRCC	2019	2020	2021	2022
Aix	490	363	395	449
Basse-Terre	9	10	29	33
Besançon-Dijon	202	163	144	173
Colmar	185	156	147	127
Dauphiné-Savoie	324	243	252	225
Est	206	173	162	138
Fort-de-France	24	17	19	27
Grande Aquitaine	501	399	395	354
Hauts de France	373	322	330	329
Lyon-Riom	832	652	759	627
Montpellier-Nîmes	518	269	293	298
Normandie	298	249	250	230
Ouest Atlantique	848	994	813	788
Paris	1 566	881	1 457	1 202
Saint-Denis de la Réunion	55	27	48	38
Toulouse	254	193	214	216
Versailles et du Centre	1 613	1 048	1 313	1 307
TOTAL	8 298	6 159	7 020	6 561

RÉPARTITION DES NOUVEAUX MANDATS PE 2022 PAR CRCC



À la clôture 2022,

9 %

DES NOUVEAUX MANDATS PE

concernent en réalité des entités qui, après une période sans commissaire aux comptes, ont fait le choix d'en désigner un à nouveau